

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 mars 2019 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

ABSENCE :

Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé

AUTRES PRÉSENCES :

M. François Candau, Directeur par intérim des travaux publics
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste, Secrétaire substitut d'arrondissement
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
Mme Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique d'Outremont
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

Le maire fait un mot d'introduction

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS(ES)

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer. Ceux-ci le font

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H ET SE TERMINE À 19 H 21.

10.03 - RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CITOYENS LORS DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2019

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens posées lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2019.

CA19 16 0069

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 MARS 2019

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mars 2019, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.04

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 24 ET SE TERMINE À 20 H 28.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
CHANTALE VENNAT	FERMETURE DES RUELLES DAVAAR / LAJOIE / MCEACHRAN
LUCIE SURPRENANT	FERMETURE DES RUELLES DAVAAR / LAJOIE / MCEACHRAN
SIMON LATRAVERSE	FERMETURE DES RUELLES DAVAAR / LAJOIE / MCEACHRAN (DÉPÔT DE DOCUMENT)
FRANCINE UNTERBERG	RÉNOVATION DES PARCS
MARICLAUDE OUMET	PERMIS POUR LA MÉGA SYNAGOGUE
SUZANNE LAMARRE	COMITÉ CONSULTATION SUR LES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES – QUAND SERA MIS EN PLACE / QUI EN SONT LES MEMBRES
FRANCE POULIN	OÙ EN EST LA GESTION DES POUBELLES?

CA19 16 0070

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de question des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 28 ET SE TERMINE À 20 H 35.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MAYER FEIG	COMMUNAUTÉ JUIVE
SYLVIE POTVIN	N'A PAS POSÉ DE QUESTION (A QUITTÉ LA SALLE)
SAM MULLER	SYNAGOGUE
PIERRE LACERTE	SÉANCE D'INFORMATION DE MERCREDI DERNIER

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 35 À 20 H 39.

CA19 16 0071

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2019

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 16 0072

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2019

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA19 16 0073

ACCORDER UN CONTRAT DE TROIS (3) ANS FERMES (2019, 2020, 2021) AYANT POUR OBJET LA PLANTATION D'ARBRES À LA FIRME « LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. » POUR UN MONTANT DE 82 468,47 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO.19-17468 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense maximale de 82 468,47 \$ (taxes incluses) pour l'octroi d'un contrat, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17468, pour la plantation d'arbre sur les rues et dans les parcs de l'arrondissement d'Outremont pour trois années fermes, soit les années 2019, 2020 et 2021;

D'OCTROYER à la firme « Les Terrassements Multi-Paysages inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 82 468,47 \$ (taxes incluses) pour trois années fermes, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1195078003

CA19 16 0074

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 40 000 \$ À CASTELIERS POUR L'ANNÉE 2019, SELON LES TERMES ET CONDITIONS PRÉVUS AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCLU ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET CASTELIERS – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2019, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.02 1192504005

CA19 16 0075

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 45 000 \$ À OUTREMONT EN FAMILLE POUR L'ANNÉE 2019, SELON LES TERMES ET CONDITIONS PRÉVUS AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCLU ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET OUTREMONT EN FAMILLE – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille pour l'année 2019, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1192504007

CA19 16 0076

BONIFIER LE MONTANT DE LA COMMANDE OUVERTE 2018-2019 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES AUPRÈS DU FOURNISSEUR CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL LIMITÉE, POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 50 000 \$ (TAXES INCLUSES) SELON L'ENTENTE CORPORATIVE NO.1303278 CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE BONIFIER la commande ouverte pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, pour un montant n'excédant pas 50 000 \$ (taxes incluses) selon l'entente corporative no.1303278 conclue par le Service de l'approvisionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1195078004

CA19 16 0077

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE JANVIER 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période du mois de janvier 2019.

30.01 1195901002

CA19 16 0078

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE JANVIER 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du mois de janvier 2019.

30.02 1195901001

CA19 16 0079

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2018.

30.03 1195901003

CA19 16 0080

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2019

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2019.

30.04 1193489004

CA19 16 0081

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE PB-20

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, du dépôt et de sa présentation donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le dépôt et l'avis de motion;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 29 janvier 2019;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté avec changement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

ATTENDU QU'un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et contiguës à déposer une demande de participation référendaire a été publié le 19 février 2019;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à la date limite de dépôt de demandes, soit le mercredi, 27 février 2019;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement est détaillée au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*;

L'objet de ce règlement est de modifier la grille des usages et des normes de la zone PB-20 relativement aux normes de largeur minimale, de hauteur en mètres et de hauteur en niveaux des bâtiments, tel qu'il est illustré sur la grille jointe au dossier décisionnel et au règlement en annexe A.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1184375049

CA19 16 0082

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - CAFÉS-TERRASSES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, du dépôt et de sa présentation donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le dépôt et l'avis de motion;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 29 janvier 2019;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

ATTENDU QU'un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et contiguës à déposer une demande de participation référendaire a été publié le 19 février 2019;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à la date limite de dépôt de demandes, soit le mercredi, 27 février 2019;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement est détaillée au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*;

L'objet de ce règlement vise l'intégration de normes au *Règlement de zonage (1177)* afin d'autoriser des cafés-terrasses selon certaines conditions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1184375057

CA19 16 0083

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176) – CAFÉS-TERRASSES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 janvier 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)*;

L'objet de ce règlement vise à ajouter l'exigence d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un café-terrasse dans certaines circonstances et à apporter certaines précisions au chapitre concernant les certificats d'occupation du règlement 1176.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1184375056

CA19 16 0084

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48) – CAFÉS-TERRASSES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 janvier 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*;

L'objet de ce règlement vise à l'intégration de normes et dispositions particulières applicables aux cafés-terrasses sur le domaine public au *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1184375058

CA19 16 0085

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE DISTANCE DE 5 MÈTRES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE ROCKLAND POUR PERMETTRE UN DÉGAGEMENT VISUEL À LA SORTIE DE LA RUELLE SITUÉE AU NORD DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 février 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement est d'implanter une zone de stationnement interdit sur une distance de 5 mètres sur le côté est de l'avenue Rockland pour permettre un dégagement visuel à la sortie de la ruelle située au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195069001

CA19 16 0086

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA PARTIE DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ENTRE L'AVENUE VINCENT D'INDY ET LA LIMITE OUEST DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 février 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement est de diminuer la limite de vitesse à 40 km/h sur la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre l'avenue Vincent-D'Indy et la limite ouest de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1195069002

CA19 16 0087

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 185, AVENUE BLOOMFIELD, SITUÉ SUR LE LOT 1 351 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SOIT LE CPE LE PITCHOUNET

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement est de permettre l'occupation d'un local par un CPE sur le lot 1 351 204 (185, avenue Bloomfield), afin que le CPE le Pitchounet puisse continuer à offrir un service de garderie dans l'arrondissement.

40.07 1194375006

CA19 16 0088

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (AO-109) - SECTEURS INDUSTRIELS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL SITUÉS AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeuble (AO-109)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement est de mieux outiller le comité de démolition lors de l'analyse d'une demande visant un immeuble situé dans un secteur industriel d'intérêt patrimonial.

40.08 1197596001

CA19 16 0089

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est de prévoir de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq (5) étages ou plus.

40.09.1 1197596002

CA19 16 0090

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3);

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09.2 1197596002

CA19 16 0091

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est de prévoir de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq (5) étages ou plus.

40.10.1 1197596003

CA19 16 0092

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)*;

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10.2 1197596003

CA19 16 0093

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - SECTEURS INDUSTRIELS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL SITUÉS AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des objectifs et critères relatifs aux secteurs industriels d'intérêt patrimonial situés aux abords des voies ferrées.

40.11.1 1184375036

CA19 16 0094

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - SECTEURS INDUSTRIELS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL SITUÉS AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)*;

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11.2 1184375036

CA19 16 0095

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC SAINT-VIATEUR ET DE LA PLACE MARCELLE-FERRON, LE VENDREDI 21 JUIN DE 9 H À 23 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT FÊTE DE LA MUSIQUE ORGANISÉ PAR VISION DIVERSITÉ EN PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur et de la place Marcelle-Ferron, le vendredi 21 juin de 9 h à 23 h, pour la tenue de l'évènement Fête de la musique organisé par Vision Diversité en partenariat avec la Corporation du Théâtre Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1192504006

CA19 16 0096

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 545, AVENUE DAVAAR; 428, BOULEVARD SAINT-JOSEPH; 1256, AVENUE DUCHARME; 283, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE; 743, AVENUE DAVAAR; 789, AVENUE DUNLOP; 590, AVENUE OUTREMONT; 36, AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE; 787, AVENUE HARTLAND; 1036, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 6 février 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375007;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

545, avenue Davaar ;

428, boulevard Saint-Joseph ;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- En lien aux interventions proposées sur Saint-Joseph, les éléments verticaux et horizontaux encadrant les fenêtres et le revêtement extérieur de la façade sur l'avenue McNider devront être peints en blanc ;
- La porte d'entrée principale devra être pleine en bois peint naturel afin de respecter le concept original du bâtiment et le panneau latéral vitré accompagnant la porte d'entrée principale pourra cependant être givré.

Suggestion : Le bois devrait être peint en brun afin de respecter le concept d'origine du bâtiment.

1256, avenue Ducharme ;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les fenêtres proposées devront être de type guillotine 50/50 ;
- Les portes de garage, les portes coulissantes et les fenêtres devront être dans les tonalités de blanc.

283, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La porte principale devra soit être restaurée, soit être en bois et d'un modèle tenant compte du concept original ;
- La couleur de la porte principale, de la porte de garage et du revêtement des lucarnes devra être dans une teinte s'intégrant mieux à la pierre existante. À cet effet, la couleur brune de la porte principale du bâtiment jumelé sera la teinte à utiliser ;
- Les colonnes de bois devront être conservées ou refaites à l'identique avec le même gabarit ;
- Les soffites de l'entrée principale devront être conservés ou refaits à l'identique, en bois, dans les tonalités de blanc.

743, avenue Davaar ;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La largeur de la porte coulissante devra être réduite à un maximum de 1.8 mètres (6 pieds).

789, avenue Dunlop ;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La fenêtre devra être une fenêtre guillotine 50/50, ayant la même dimension que la fenêtre adjacente de gauche et en prenant soin de réutiliser la brique existante ou d'en remettre de la similaire ;
- Le linteau de brique en soldat arqué devra être rehaussé à la même hauteur que la fenêtre adjacente de gauche ;
- Une allège telle que la fenêtre de gauche devra être réinstallée ;

- La fenêtre devra être en aluminium plutôt qu'en PVC.

590, avenue Outremont ;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les portes et fenêtres devront être dans les tonalités de blanc afin de respecter le concept d'origine.

36, avenue Claude-Champagne ;

787, avenue Hartland ;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Au rez-de-chaussée, la fenêtre guillotine avec imposte devra être remplacée par une fenêtre guillotine sans imposte ;
- Au rez-de-chaussée, un coup de pied devra être ajouté à la porte proposée ;
- Les poteaux de la terrasse du 2e étage devront être de la même couleur et matériau que la nouvelle terrasse ;
- La profondeur de la terrasse devra être réduite à un maximum de 3.66 mètres (12').

1036, avenue Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1194375007

CA19 16 0097

RETRAIT DU PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (AO-400) VISANT À AUTORISER UNE OPÉRATION CADASTRALE AU 855, AVENUE HARTLAND

ATTENDU la recommandation du service des affaires juridiques;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1194375002;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ANNULER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble comprenant une opération cadastrale, pour la propriété située au 855, avenue Hartland;

D'ABROGER la résolution CA19 16 0061 adoptée le 4 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1194375002

CA19 16 0098

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10.2 DE LA POLITIQUE DE DOTATION ET DE GESTION DE LA MAIN-D'OEUVRE, AUTORISER LA PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR FRANÇOIS CANDAU AU À TITRE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel, la prolongation de l'affectation temporaire de Monsieur François Candau à titre de directeur par intérim à la Direction des travaux publics;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la Direction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1193711003

CA19 16 0099

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10.2 DE LA POLITIQUE DE DOTATION ET DE GESTION DE LA MAIN-D'OEUVRE, AUTORISER LA PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME ANNE-MARIE POITRAS À TITRE DE DIRECTRICE À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel, la prolongation de l'affectation temporaire de Madame Anne-Marie Poitras à titre de directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la Direction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1193711004

CA19 16 0100

DÉSIGNER UN MAIRE OU UNE MAIRESSE SUPPLÉANT(E) POUR LA PÉRIODE DU 6 MARS AU 2 JUILLET 2019

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉSIGNER la conseillère Fanny Magini à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 mars au 2 juillet 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1193489005

CA19 16 0101

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLACEMENTS DES STATIONS BIXI DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - ANNÉE 2019

DÉPÔT de la liste des emplacements des stations Bixi dans l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2019.

60.01 1195069003

CA19 16 0102

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2018 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT FAISANT ÉTAT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) À L'ÉGARD DE SON TERRITOIRE

DÉPÔT du bilan 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* en vue de son dépôt au conseil municipal.

61.01 1195078001

CA19 16 0103

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT SUITE À LA PÉRIODE D'APPEL QUANT À LA DÉCISION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 405, AVENUE BEAUBIEN

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE CONFIRMER la décision du Comité d'études des demandes d'autorisation de démolition rendue le 23 janvier 2019 soit :

D'AUTORISER la démolition du bâtiment situé au 405, avenue Beaubien suite au dépôt du certificat de la Secrétaire substitut d'arrondissement suivant la période d'appel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

61.02 1194375001

CA19 16 0104

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE DANS LE CADRE DU DOSSIER DU RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'ARRONDISSEMENT

DÉPÔT du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du dossier du *Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* (AO-431).

61.03 1186695035

CA19 16 0105

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE DANS LE CADRE DU DOSSIER DU RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 161 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER URBAIN

DÉPÔT du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le dossier du *Règlement autorisant un emprunt de 161 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain (AO-432)*.

61.04 1186695037

CA19 16 0106

MOTION D'ÉLUS - JEAN-MARC CORBEIL

ATTENDU QUE les résultats pour l'entretien hivernal des trottoirs dans l'arrondissement ne sont pas satisfaisants;

ATTENDU QUE l'entretien des trottoirs doit être la priorité en matière de déneigement afin de promouvoir le transport actif;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

Le conseil de l'arrondissement d'Outremont demande à la Direction des travaux publics :

- De poursuivre les efforts afin d'améliorer le déglacage des trottoirs avec l'entrepreneur contractuel et d'utiliser au maximum les possibilités du devis de déneigement afin d'y arriver;

Le conseil de l'arrondissement d'Outremont demande au Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal :

- De revoir le devis de déneigement en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont;
- D'améliorer les pratiques et le matériel utilisé pour l'entretien des trottoirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20H59.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2019.